

Accusé réception



Collectivité : ACM HABITAT - OPH de Montpellier Méditerranée Métropole
Numéro SIREN : 351808977

L'acte suivant :

Nature de l'acte :	Délibérations
Matières de l'acte :	5.1 - Election executif
Numéro de l'acte :	2022_44_DG
Date de l'acte :	23/12/2022
Objet de l'acte :	1/1 - ELECTION DU BUREAU.
Noms des pieces :	Delib09768220221223125437.pdf ;

a fait l'objet d'un accusé réception du contrôle de légalité, via le dispositif homologué AWS-Légalité :

Horodatage de l'envoi de l'acte :	23/12/2022 14:35
Horodatage de l'accusé de réception :	23/12/2022
Identifiant officiel unique de l'acte :	034-351808977-20221223-2022_44_DG-DE
Date de la version de la classification :	21/03/2022

La seule référence officielle est celle reçue par voie électronique sur le dispositif de télétransmission AWS-Légalité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 16 DECEMBRE 2022

DELIBERATION

Convoqué le 08 Décembre 2022, le Conseil d'Administration d'ACM HABITAT (Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole), s'est tenu lors d'une réunion, au siège d'ACM HABITAT situé, 407 Avenue du Professeur Etienne Antonelli, à Montpellier, et en visioconférence à l'aide de Microsoft TEAMS, le 16 Décembre 2022 à 10 Heures, sous la Présidence de Monsieur Michel CALVO - Président.

Présents : MM. CALVO, BALMEFREZOL, BARRAL, BERARD, GARNIER, JAMMES, MENGIBAR, PARRA, RICO, RIZO, ROBEQUAIN, TEISSIER, VIDAL, Mmes TIKOUK, VEYRIE (en présentiel), Messieurs ARS, BALIX, CHAMPAY, Mme BULCKAERT (en visioconférence par TEAMS).

Absents ayant voté par procuration : M. LOPEZ donne pouvoir à M. BALMEFREZOL,
Mme WEBER donne pouvoir à M. CALVO.

Absents excusés : Monsieur ARROUY – Administrateur,
Monsieur SIGAL – Administrateur.

Participaient également à la séance avec voix consultative : Monsieur TOST représentant du Comité Social et Economique, Monsieur BOL - représentant Monsieur le Préfet du Département, Monsieur BRAUN - Directeur Général par intérim (en présentiel), assisté de Messieurs DOMERGUE, ELDIN, ROCUET, Mesdames PERON, POMMERAU (en présentiel), Monsieur LEFEBVRE (en visioconférence par TEAMS), Monsieur MORANDI – Commissaire aux Comptes (en présentiel), Monsieur SANCHEZ – Cabinet DELOTTE (en visioconférence par TEAMS).

Autres Personnes excusées : Monsieur Cédric GRAIL - Secrétaire Général, Monsieur LEBLAN - Directeur Financier, Monsieur ABOU – Conseiller du Président-Direction Générale, Madame DEDIEU - Directrice Partenariats, Relations Institutionnelles et Foncier, Monsieur DEVEZE - Directeur Développement.

Le Président procède à l'appel des Administrateurs. Le quorum est atteint, il ouvre la séance.

En amont de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration, le Président rappelle que nous avons reçu officiellement l'avis favorable du Ministère du Logement sur la création de la SAC ALTEMED. Il souligne que le courrier du Préfet qui soutenait totalement le projet a été décisif dans la décision rendue par le Ministère du Logement outre les avis du Conseil d'Etat et les échanges entre les différentes Administrations et tient à remercier Monsieur BOL pour son implication. Il s'agit de la première réunion du Conseil d'Administration depuis l'obtention de cette autorisation. Un communiqué de presse a été envoyé aux Administrateurs et au Personnel d'ACM HABITAT, de la SERM-SA3M.

Le Président souhaite ensuite que les Administrateurs aient une pensée pour la famille endeuillée suite à l'accident survenu sur le quartier Mosson en marge de la demi-finale de la Coupe du Monde de Football et au décès d'un enfant de 14 ans. Il invite les Administrateurs qui ont des connaissances sur le quartier à essayer de calmer les tensions, à éviter que la colère ne monte entre les Communautés. La famille de la victime a lancé un appel au calme.

Le Président conclut cette introduction en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Administrateurs élus suite aux élections des Représentants des Locataires et au nouveau Représentant du Conseil Economique et Social suite aux élections des Représentants du Personnel.

NUMERO ORDRE	SERVICE DECISION	DOSSIER PRESENTE
3	<p>DIRECTION GENERALE</p> <p>Dossier DG n°2022-44</p> <p>Décision :</p> <p>Sur le total des présents et des représentés lors du vote :</p> <p>Nombre de Votants : 19</p> <p>10 votes « Pour M. MENGIBAR »,</p> <p>7 votes « Pour Mme VEYRIE ».</p> <p>2 « Abstentions »</p> <p>Le Conseil d'Administration élit, à la majorité des voix exprimées, Monsieur Bruno MENGIBAR en tant qu'Administrateur représentant les Locataires au Bureau.</p>	<p>ELECTION DU BUREAU.</p> <p>Conformément à l'article R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, lorsque l'effectif des membres du Conseil d'Administration ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois ou vingt-sept, en application de l'article R. 421-4, le Bureau comprend outre le Président, Président de droit, six membres, dont un représentant des locataires qui sont élus par le Conseil d'Administration au scrutin majoritaire.</p> <p>Le Bureau est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Son rôle vise à alléger le fonctionnement du Conseil d'Administration et à apporter une souplesse pour les décisions à prendre dans le cadre des délégations données.</p> <p>Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration la composition suivante du Bureau et indique qu'il convient de désigner un Administrateur représentant les locataires au Bureau en remplacement de Monsieur MEKHALEF. Il indique que Madame VEYRIE – CNL se porte Candidate et demande aux Administrateurs s'il y a d'autres candidatures.</p> <p>Monsieur MENGIBAR – AFOC fait acte de candidature.</p>

- Le Président est membre de droit,
- Monsieur Ahmed MEKHALEF en tant que Représentant des Locataires,
- M. William ARS,
- Monsieur Daniel BALMEFREZOL,
- M. Eric BERARD,
- Monsieur Claude RICO,
- Madame Patricia WEBER.

Le Président propose aux Administrateurs de voter, à bulletin secret, pour élire le Représentant des Locataires au Bureau. Les Administrateurs qui participent en visioconférence au Conseil d'Administration sont invités à voter par SMS.

Madame POMMERAU, Directrice Commerciale et Marketing et Monsieur MORANDI, Commissaire aux Comptes, procèdent au dépouillement.

Monsieur MENGIBAR est élu en remplacement de Monsieur MEKHALEF.

La composition du BUREAU suite au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2022 est la suivante :

- Le Président est membre de droit,
- Monsieur Bruno MENGIBAR en tant que Représentant des Locataires,
- Monsieur William ARS,
- Monsieur Daniel BALMEFREZOL,
- Monsieur Eric BERARD,
- Monsieur Claude RICO,
- Madame Patricia WEBER.

Le Bureau agit par délégation du Conseil d'Administration : il peut recevoir des délégations pour l'exercice des attributions du Conseil hormis celles relatives aux décisions concernant :

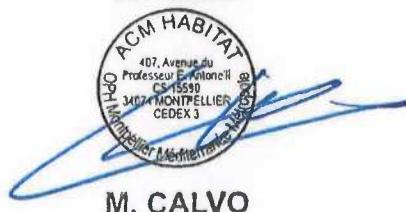
- La politique générale de l'Office ;
- L'adoption du règlement intérieur ;
- Le vote du Budget, l'approbation des Comptes, l'affectation du Résultat, les compétences que lui confèrent les dispositions de la section 1 du chapitre III du titre II du livre IV (partie réglementaire) du CCH, l'octroi du quitus au Directeur Général ;
- Les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine.

Le Bureau se substitue au Conseil d'Administration dans le cadre des délégations qu'il a reçues et lui rend compte de son activité : l'ensemble des délibérations

		qu'il prend sont portées à la connaissance du Conseil d'Administration.
--	--	---

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Pour extrait certifié conforme
Le Président



M. CALVO



2022

Confédération Nationale du Logement
Fédération de l'Hérault
Allée de la Gardiole - Bât E
Rue Paul Rimbaud - La Pergola
34080 Montpellier
04 34 40 77 03 - cnl34@orange.fr

Montpellier, le 7 09 DÉCEMBRE 2022

COURRIER ADMIS
ACM HABITAT

Monsieur le Président
Monsieur le Directeur Général
ACM Habitat
407, rue du Professeur Etienne Antonelli
34070 MONTPELLIER

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Suite aux élections des représentants des locataires la CNL34 a obtenu une élue,
aussi nous présentons la candidature d'Aline Veyrié pour :

- le bureau du Conseil d'Administration d'ACM,
- la commission d'attribution des logements (CAL)

Nous vous remercions de bien vouloir soumettre au Conseil d'Administration cette proposition.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, à
l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le bureau de la CNL34
Aline Veyrié
Présidente

